

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUIN 2020

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15/ Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 29 mai 2020 Date d'affichage : 29 mai 2020

L'an deux mil vingt, le mardi neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de l'Echo du Jaillet, sise route de Cordon à Cordon, et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Raphaël MABBOUX, M. Ludovic PAYEN, Mme Audrey PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : Mme Juliette POULAIN

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Djamila RABAHI (pouvoir donné à M. Jacques ZIRNHELT), M. Serge PAGET (pouvoir donné à M. Fabrice DEVERLY)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2020-042

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention Sylv'ACCTES Rhône-Alpes 2020

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire, rapporteur, fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'année 2020. La nature des travaux est la suivante :
Dégagement de plantation : parcelle B, D E et P

Le montant estimatif des travaux est de **6 860 € HT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

☞ **Dépenses subventionnables : pour un montant de 6 860 € HT**

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Sylv'ACCTES Rhône-Alpes :
1 600 €
- Montant total des subventions : **1 600 €**
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés :
5 260 € HT

Le Conseil municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux subventionnables,

DEMANDE au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Délibération du Conseil Municipal n°2020-043

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes 2020

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire, rapporteur, fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'année 2020. La nature des travaux est la suivante :

Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches : Parcelle forestière n° A

Le montant estimatif des travaux est de **6 000 € HT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

☞ **Dépenses subventionnables : pour un montant de 6 000 € HT**

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1 500 €
- Montant total des subventions : **1 500 €**
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés :
4 500 € HT

Le Conseil municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,

DEMANDE au Conseil régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention

Délibération du Conseil Municipal n°2020-044

LOCATION DE VELOS TYPE VTT A ASSISTANCE ELECTRIQUE

- Modification des tarifs annuels 2020

Monsieur le Maire, rapporteur rappelle l'acquisition de 10 vélos de type VTT à assistance électrique et de leurs accessoires, disponibles en location afin de favoriser la mobilité douce et la pratique de loisirs dans le village.

Par le biais d'une convention d'encaissement pour compte de tiers établie en 2019, renouvelable annuellement tacitement, ces cycles sont mis en location par Cordon tourisme qui reverse ensuite les produits perçus via sa régie de recettes à la Commune.

Il convient à présent de compléter les tarifs pour s'adapter à l'ensemble de l'offre développée par Cordon tourisme au cours de l'été 2020 et plus précisément aux deux composantes suivantes :

- Le Pass été Destination Mont-Blanc : Les Offices de tourisme du Pays du Mont-Blanc se sont coordonnés afin d'offrir aux détenteurs d'un Pass activité « station » des réductions sur l'ensemble du territoire. Ainsi chaque réduction négociée par chaque office de tourisme pour ses propres clients, sera accessible aux détenteurs d'un Pass activités en provenance des autres communes du Pays du Mont-Blanc.

Il est donc proposé d'appliquer pour les détenteurs d'un Pass Destination Mont-Blanc du territoire pour la location, un taux de réduction de 10% arrondi à l'euro supérieur.

Pour le Pass été Destination Mont-Blanc, la grille tarifaire s'établirait donc comme suivant :

Location VTT + accessoires (Casque + antiviol)	Prix unitaire Tarifs 2020 en vigueur (délibération n°62/2019)	Prix unitaire Pass Destination Mont-Blanc été 2020
Heure	13 €	-
1/2 journée	27 €	24 €
Journée	39 €	35 €
Forfait WE (remise 5%)	74 €	67 €
Forfait WE période promo hors saison	50 €	45 €
Option 1 Carte forfait non nominative 10 demi-journées (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	210 €	-
OPTION 2 : Carte forfait non nominative 10 journées. (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	280 €	-

- L'Activité découverte du VTT à assistance électrique :
Dans le cadre de son partenariat avec Cordon tourisme, le Bureau des Guides et des Accompagnateurs de Sallanches propose au cours d'une demi-journée chaque semaine de l'été une activité encadrée de découverte du VTT à assistance électrique. Il est proposé à l'assemblée de proposer une option de location attractive et adaptée aux différents formats de l'activité.

Les tarifs s'établiraient comme suivant :

Location VTT + accessoires (Casque + antiviol)	Prix de location unitaire dans le cadre de l'activité encadrée
Heure	10 €
2h	13 €
2h30	25 €

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les compléments de tarifs complémentaires aux tarifs 2020 validés dans le cadre de la délibération 2019-062, liés au Pass Destination Mont-Blanc et à l'offre d'activité encadrée.

Délibération du Conseil Municipal n°2020-045

CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS DE L'ÉCOLE

- Provision sur la redevance 2019/2020

Le rapporteur, Monsieur le Maire, expose :

Comme prévu par la délibération de l'Assemblée en date du 27 janvier 2012, une avance sur la redevance 2019/2020, d'un montant égal à la moitié de la redevance demandée l'année N-1, soit :

- **363,54 € TTC pour l'appartement aval**

Cette somme sera déduite du montant définitif de la facture qui sera précisé lors du relevé des compteurs à la fin de l'été.

- L'appartement amont étant vacant il n'y a pas lieu de provisionner une redevance.

Le Conseil Municipal son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant de la provision sur la redevance de chauffage 2019/2020 due par les occupants de l'appartement aval de l'école à **363,54 € TTC**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir le titre de recette correspondant au montant de cette avance.

Délibération du Conseil Municipal n°2020-046

PROPRIÉTÉS DE ROCHEFORT

- Conventions d'occupation précaire et temporaire pour 2020

Le rapporteur, Monsieur le Maire, rappelle les mises à disposition d'une partie des propriétés communales au lieudit de « Rochefort », et propose à l'Assemblée de :

1/ RENOUELER l'autorisation donnée à **Monsieur Thierry TRONCHET**, agriculteur, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort, conformément à la convention en vigueur.

Les parcelles allouées à M. Tronchet, cadastrées sous les numéros A 3430, 229, 226, 227, 3428 et 3432, représentent une surface totale de 7 716 m².

La convention est établie pour une durée de 1 an. Le preneur devra verser à la Commune de Cordon une redevance s'élevant à 130,00 € pour la durée de la convention. Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention.

2/ RENOUELER l'autorisation donnée à **l'association Vélo Trial Mont-Blanc**, représentée par Monsieur Jean-François GUERNIER, son président, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort pour la pratique du vélo trial.

Pour ce faire, il a été mis au point une convention d'occupation précaire. La surface allouée à cette activité, partie de la parcelle cadastrée sous le numéro A 141, est de 1500 m². Compte tenu du caractère non lucratif de l'association, la Commune de Cordon met gratuitement les lieux à disposition de cette dernière pour toute la durée de la convention, en contrepartie de l'entretien des toilettes. Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE les conditions indiquées dans les projets de conventions susvisés,
DONNE délégation à Monsieur le Maire pour leur finalisation et leur signature.

Délibération du Conseil Municipal n°2020-047**EAU**

- Mise à jour de la redevance d'eau pour le rôle 2020/2021
- Mise à jour de la tarification de la location de compteurs pour le rôle 2020/2021

Monsieur le Maire, propose de maintenir les tarifs pour le rôle d'eau 2020/2021 :

○ **REDEVANCE EAU (Montants hors taxes)**

<i>EAU</i>	<i>A partir du 1/07/2019</i>	<i>A partir du 1/07/2020</i>
Partie fixe €	68	68
0 à 35 m³ €/m³	3	3
35 à 120 m³ €/m³	0.25	0.25
>120 m³ €/m³	1.2	1.2

Tarifs en euros hors taxes

○ **LOCATION DE COMPTEURS (Montants hors taxes)**

	<i>A partir du 1/07/2019</i>	<i>A partir du 1/07/2020</i>
Compteur ø 15 mm :	7.35	7.35
Compteur ø 20 mm :	8.30	8.30
Compteur ø 25 mm :	18.39	18.39
Compteur ø 30 mm :	19.12	19.12
Compteur ø 40 mm :	31.20	31.20
Compteur ø 50 mm :	40.14	40.14

Tarifs en euros hors taxes

Les ouvertures ou fermetures de compteur d'eau sont facturées forfaitairement au tarif de 40 € HT par opération

En cas de non-paiement de la redevance d'eau :

- la réouverture d'un compteur suite à la mise en place de la limitation de débit sera alors facturée forfaitairement au tarif de 100 € HT,
- dès le premier envoi recommandé, des frais administratifs seront facturés au tarif de 40 € HT.

Monsieur le Maire précise que **ces tarifs sont applicables à partir du 01/07/2020**

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la périodicité et les tarifs présentés ci-dessus.

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUIN 2020.

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Jacques ZIRNHELT
Mme Adeline HENNICHE
M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS
Mme Christine BURNIER-FRAMBORET
M. Serge PAGET <i>Absent représenté</i>
Mme Juliette POULAIN <i>Absente excusée</i>
Mme Djamila RABAHI <i>Absente représentée</i>

M. François PARIS
M. Fabrice DEVERLY
M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ
M. Raphaël MABBOUX
M. Ludovic PAYEN
Mme Audrey PUGNAT